



Mosquée Al Taqwa
22, Rue de Beauvois
La Chapelle St Mesmin
www.mosquée-taqwa.com
DAR AL QURAN

Bienvenue à toutes celles et tous ceux qui s'intéressent aux sciences relatives à la lecture du Saint Coran

REGLEMENT INTERIEUR ANNEE 2016/2017

Afin que l'année se déroule dans les meilleures conditions, nous vous demandons de lire attentivement le règlement intérieur et de le signer.

L'Association ACM (mosquée Taqwa) est ouverte à toutes et à tous sans distinction de race, de sexe, de culture ou de religion. Elle s'engage à respecter chaque individu dans sa différence. En vous inscrivant aux cours, vous adhérez à son projet éducatif et pédagogique ainsi qu'à son fonctionnement interne.

Définition

L'apprentissage de la pratique de la science relative à la lecture du Saint Coran dite "Tajwid" désigne la capacité de réciter le Coran de manière correcte conformément à l'enseignement du Messager d'Allah.

Cette discipline est une obligation qui incombe à chaque musulman dans la limite de ses compétences, comme l'indique le verset coranique suivant :

"Et récite le Coran comme il se doit" ("Tartil") (Sourate 73 Al-Muzzammil verset 4)

L'apprentissage de cette science nécessite une connaissance de la lecture des lettres arabes.

Pour les étudiants non lecteurs de cette langue, un cursus préparatoire sera nécessaire.

1/ INSCRIPTION ET ADMISSION

Article 1er

L'inscription est prise en compte uniquement lorsque le dossier est complet :

- Fiche d'inscription et règlement intérieur dûment remplis et signés
- Le règlement annuel des frais de scolarité

L'inscription devient définitive après étude du dossier et accord de la direction.

Article 1-2

La direction procède à l'admission sous réserve de conditions d'accueil.

Article 1-3

Une inscription en cours d'année est possible sur décision favorable du responsable pédagogique.

2/COTISATION

Article 2-1

Le paiement des cotisations se fait par espèces ou par un chèque le jour de l'inscription.

Dans le cas de paiement par chèque ce dernier sera encaissé entre le 1er et le 10 du mois en cours.

Article 2-2

La participation financière pour les cours est fixée dans le tableau ci-dessous. Elle est dégressive selon le statut des étudiants au sein de l'association.

Frais de scolarité annuel	Adhérents	Non Adhérents
1	200 €	250 €

3/ CLAUSE DE REMBOURSEMENT et de NON REMBOURSEMENT

Article 3-1

Aucun remboursement n'est effectué dans le cas :

- D'une décision de l'étudiant d'arrêter les cours et ceci pour une quelconque raison et à n'importe quel moment de l'année.
- D'une exclusion prononcée par l'association pour manquement au règlement.

Article 3-2

L'association s'engage à rembourser les cotisations du mois en cours dans le cas ou :

- L'enseignant serait absent deux fois de manière consécutive et lorsque aucun remplacement n'a pu être envisagé.

- L'enseignant(e) décide de changer l'étudiant(e) de niveau et lorsque ce changement occasionnerait une modification de l'horaire et/ou du jour qui ne conviendrait pas à ce dernier. Article 3-3

L'association s'engage à rembourser la cotisation dans le cas :

- D'une fermeture de classe qui ne réunit pas suffisamment d'élèves avant le début de la rentrée scolaire.

- D'une annulation de l'inscription suite à une modification opérée par l'association sur le jour et/ou l'horaire d'une classe et cela avant le début de la rentrée scolaire.

4/ ASSIDUITE

Article 4-1

L'inscription aux cours implique l'engagement des étudiants à une fréquentation régulière nécessaire à l'acquisition des connaissances

Article 4-2

Toute absence doit être justifiée auprès de l'enseignant ou du responsable de l'enseignement. Article 4-3

Au-delà de 3 absences par trimestre non justifiées, l'étudiant(e) peut être radié(e) des cours sur décision de la direction en concertation avec le responsable pédagogique. _

5/ JOURS DE CLASSE ET HORAIRES DES COURS

Article 5-1

Les horaires des cours seront répartis sur l'un des jours et horaires suivants selon le niveau de l'étudiant, soit :

Lundi	14h à 17h
Lundi	19h à 21h
Mardi	19h à 21h
Mercredi	19h à 21h
Jedi	19h à 21h
Vendredi	19h à 21h
Samedi	14h à 17h

Article 5-2

Les portes de la mosquée seront ouvertes 15 minutes avant le début des cours et fermeront 15 minutes après le début des cours

Article 5-3

Durant le premier mois après la rentrée, l'enseignant peut s'il juge nécessaire, avec l'accord du responsable pédagogique changer l'étudiant(e) de classe dans l'intérêt d'un bon suivi de son apprentissage.

Article 5-4

Pendant l'année, des changements d'horaires des cours peuvent s'opérer. Les étudiants seront informés des modifications si elles ont lieu.

6/ REGLES DE VIE

Article 6-1

Tout manquement au règlement peut donner lieu à une exclusion.

Article 6-2

Aucune violence verbale et/ou physique, ni langage grossier à l'encontre d'autres étudiants ou adultes ne sera toléré au sein de l'association, sous peine d'exclusion.

Article 6-3

Toute personne portant atteinte à l'intégrité physique ou morale d'un enseignant ou d'un membre de l'association peut s'exposer à des poursuites pénales.

Article 6-4

L'étudiant(e) s'engage à respecter les consignes de travail données par l'enseignant et à apporter le matériel nécessaire. Article 6-5

L'étudiant(e) est tenu de respecter la propreté des locaux et de s'interdire toute dégradation volontaire des locaux et du matériel mis à disposition.

7/ PROCEDURES DISCIPLINAIRES

Article 7-1

En cas d'indiscipline ou de manque de travail :

- Le conseil d'administration de l'association prendra les mesures appropriées après concertation avec le responsable pédagogique et le président si le comportement de l'étudiant occasionne une gêne au niveau du déroulement des cours.
- En cas de contestation, l'étudiant(e) peut adresser un courrier à la direction de l'association et l'envoyer à Association ACM, Mr le Directeur, 22, rue de Beauvois – 45380 La Chapelle st Mesmin

8/ RENTREE SCOLAIRE ET VACANCES

La rentrée scolaire débutera le samedi 1^{er} octobre 2016.

Ce règlement a été établi pour l'année scolaire 2016/2017. Il peut faire l'objet de modifications chaque année.

Renseignements concernant l'étudiant(e) :

Nom :
Prénom :
Date et lieu de naissance :
Adresse :
Ville :
Tél :Gsm :
Adresse Mail :

Adhèrent ou famille d'adhérent : Oui Non

Si Oui Lien de Parenté avec l'adhérent : précisez :

Niveau de l'étudiant(e) :

Langue arabe :

Lire : Débutant Moyen Confirmé

Ecrire : Débutant Moyen Confirmé

Parler : Débutant Moyen Confirmé

Mémorisation du saint Coran :

Nombre de Sourates : ()
Nombre de Hizbs : ()
Nombre de juzs : ()

L'Etudiant (e)

NOM :

PRENOM :

DATE ET SIGNATURE

Le :...../..... /.....

La Direction :

Date et Signature du Président de l'Association :

DATE ET SIGNATURE

Le :...../..... /.....